

En accueillant un(e) apprenti(e), vous lui transmettez votre savoir-faire, votre expérience. Vous allez lui confier des missions concrètes, en adéquation avec le contenu de sa formation. Définir la mission de l'apprenti(e) est une étape fondamentale pour le bon déroulement de la formation qui intervient avant la signature du contrat, avec l'approbation du responsable pédagogique.

Ce petit guide a été conçu pour vous aider dans cette démarche

Quelques rappels sur la formation...

intitulé	Master II Systèmes d'entreprise : Management - Optimisation - Ingénierie spécialité Instrumentation Contrôle Management des Systèmes
début	septembre
lieu	UFR Sciences - département de Physique
durée	12 mois
entreprise	28 semaines
université	24 semaines
alternance	3 mois / 3 mois

Pas d'apprentissage sans contrat...

formulaire	contrat de travail écrit «cerfa FA13» secteur privé ou «cerfa FA19» secteur public
mentions obligatoires	- signature employeur et apprenti(e) - cachet du CFAIURC
type	CDD avec période d'essai 2 mois
début	- au plus tôt 3 mois avant - au plus tard 3 mois après } le début de la formation
statut	salarié
horaires	35 h/sem
congés	5 semaines sur période entreprise
rémunération	% du SMIC ou du SMC (salaire minimum conventionnel)

Les missions que vous pouvez proposer à votre apprenti(e)...

Université	Entreprise	
	applications	missions
Méthodes d'analyse et instrumentation Capteurs en instrumentation industrielle	Mise au point d'une chaîne de mesures pour phénomènes physico chimiques	Évolution des outils de contrôle
Mesures et Normes Instrumentation et mesures au service de la qualité	Processus physiques de mesures : procédures	Certification des processus Préparer des procédures d'audit pour la certification ou l'évolution de la certification
Gestion de bases de données pour la qualité	Méthodes d'acquisitions de données	Systèmes d'information pour le retour d'expériences
Étude de sûreté de fonctionnement des systèmes	Analyse des causes de défaillance	Analyser les processus physiques et recherche des anomalies de fonctionnement
Modélisation des phénomènes et normes statistiques	Échantillonnage et légalité des contrôles	Étude de sûreté de processus ou de systèmes de production, de mesures : MSP
Études de variabilité et plans d'expérience	Amélioration de la qualité	Élaboration de budgets d'amélioration
Méthode de gestion par la qualité	Gestion de projets : analyse et conduite	Mettre en place des indicateurs de management qualité



Secteurs d'activité

☐ Toute activité où la quantification des processus doit permettre une amélioration de la qualité, contrôle des processus matériels internes ou externes et contrôle des processus immatériels. Toute entreprise dont la mesure sur des phénomènes physiques, chimiques biologiques est la préoccupation soit en production soit en recherche et développement.

Services concernés dans l'entreprise

- ☐ Production
- ☐ Recherche et développement
- ☐ Qualité
- ☐ Logistique
- ☐ Ergonomie des postes de travail

Qualités requises côté métier

- connaissances
- instrumentation
- approche globale

Qualités requises côté humain

- pragmatisme
- initiative
- dialogue

Débouchés professionnels visés

- Ingénieur qualité (industrie)
- Ingénieur sûreté de fonctionnement
- Ingénieur processus
- Ingénieur méthodes - ordonnancement - travaux neufs
- Gestionnaire de la documentation spécialisée normes et procédures...

Formalités

- . Établissement du contrat de travail
- . Désignation du maître d'apprentissage (ou équipe tutorale)
- . Déclaration unique d'embauche (URSSAF)
- . Programmation de la visite médicale d'embauche
- . Déclaration de l'apprenti(e) auprès de la Caisse de Retraite

Procédure pour le contrat

Entreprises du secteur privé
 Procuration du contrat auprès de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise. Le contrat dûment rempli, signé par les 2 parties, est visé par le CFA qui le transmet à la chambre consulaire pour enregistrement.

Administrations du secteur public
 Procuration du contrat auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Le contrat dûment rempli, signé par les 2 parties, est visé par le CFA qui le transmet à la DIRECCTE pour enregistrement.

Avantages financiers

Aides (secteur privé)	Montants	Conditions d'application
Indemnité Compensatrice Forfaitaire	1 000 € (Région Centre)	Versement et modalités de calcul incombent aux régions. Somme variable (min 1000 €)
Crédit d'impôt	1 600 €	Barème applicable à toutes entreprises quels que soient son département et sa taille. (sous certaines conditions)

Exonérations des Cotisations Sociales (secteur privé et secteur public)

- Entreprises ≤ 10 salariés :
 exonération totale des cotisations patronales et salariales (sauf les cotisations d'accident du travail)
- Entreprises + 10 salariés :
 exonération totale des cotisations salariales
 exonération des cotisations patronales URSSAF
 (sauf les cotisations d'accident du travail)
 --Pour tout calcul précis, veuillez contacter l'URSSAF--

Pour nous joindre

Adresse de la formation

UFR Sciences - département Physique
 rue de Chartres - BP 6759
 45067 ORLEANS Cedex 2

☎ 02.38.41.72.33
 ☎ 02.38.49.43.36

Responsable Formation : Yves MARTINEZ

CFAIURC SOUTENU PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉGION CENTRE ET LE FSE



cfaurc - janvier 2011 - C. Reullier

MASTER II

SYSTÈMES D'ENTREPRISE : MANAGEMENT OPTIMISATION INGENIERIE

SPÉCIALITÉ INSTRUMENTATION CONTRÔLE MANAGEMENT DES SYSTÈMES

PAR APPRENTISSAGE



Objectif

MISSIONS

